Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

COMPTE-RENDU

16/10/2014

Communauté de communes du Pays des Achards - La Chapelle-Achard

Après-midi d'échanges

Bilan 2014 de la démarche « *Phytosanitaires et Collectivités* »

Elus / Techniciens

→ 38 participants dont 17 élus et 20 techniciens – 24 communes représentées

Présents :

COLLECTIVITE	Participants	Fonction
NIEUL LE DOLENT	Didier CHATEIGNER	Adjoint
	Samuel BOUHIER	Responsable espaces verts
LA MOTHE ACHARD	Nicolas BALLANGER	Responsable ST
LA CHAPELLE-ACHARD	Jean DIEU	Adjoint, commission environnement et cadre de vie
	Frederick RAINAUD	Responsable ST
SAINTE-FOY	Patrick GREAU	Responsable ST
VAIRE	Yvon MURAIL	Délégué Commission cadre de vie et espaces verts
	Guillaume ROBERT	Responsable ST
ILE D'OLONNE	Laurent BATY	Adjoint, commission cadre de vie
	Patrice MERIEAU	Responsable ST
AVRILLE	Jean-Paul BARON	Adjoint voirie
OLONNE SUR MER	Nicolas CHENECHAUD	Délégué développement durable et environnement
	Lilian CHARRIER	Responsable Environnement
GROSBREUIL	Marc HILLAIRET	Adjoint, commission environnement et cadre de vie
	Noël NICOLAIZEAU	Responsable espaces verts
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	Henri SUAUD	Adjoint, commission bâtiments communaux, équipements
	Jean-Luc RICHER	Responsable ST
LA BOISSIERE DES LANDES*	Michel DAUPHIN	1er adjoint, commission urbanisme
LONGEVILLE SUR MER	Gabriel BOURASSEAU	Délégué aux Travaux
	David GROLLEAU	Directeur adjoint ST
MARTINET	Jérôme BIRON	Responsable ST
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	Jacky ALBERT	Adjoint
	Jean-Max DAMOUR	Responsable espaces verts
SAINT-MATHURIN	Jean-François TRICHET	Adjoint, commission voirie
	Mickaël MICHAUD	Responsable ST
BREM SUR MER	Jean HEITZMANN	Délégué commission travaux
	Jean-Noël VINCENT	Responsable espaces verts
BRETIGNOLLES SUR MER	Frédéric SEGRETIN	Responsable espaces verts
CHATEAU D'OLONNE	Claire BOURREAU	Responsable service Environnement
	Quentin BRICARD	Stagiaire service Environnement
TALMONT-SAINT-HILAIRE	Bertrand DEVINEAU	Conseiller municipal
	Laurent GOUDON	DST
AUBIGNY*	Joël COMMEAU	Adjoint, commission communication
	Jean-Michel QUINTARD	Délégué services techniques
JARD SUR MER	Gérard DOUSSIN	Responsable ST
POIROUX	Bertrand VERNAGEAU	DST
LES SABLES D'OLONNE	Philippe BOUREAU	DST
SAINT-JULIEN-DES-LANDES	Joseph BRIANCEAU	Adjoint

Absents / Excusés :
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES*
LE BERNARD
SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS
LANDEVIEILLE
LE GIROUARD
SAINT-VINCENT-SUR-JARD
LANDERONDE*
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS*
Communauté de communes des Olonnes*
Communauté de communes Auzance Vertonne*
Communauté de communes du Pays des Achards
Communauté de communes du Talmondais
Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*
Communauté de communes du Moutierrois*
La Roche-sur-Yon Agglomération*

* : *Collectivité non concernée par la charte car ne possède pas son bourg dans le périmètre du SAGE*
* : *Collectivité non signataire de la charte*

Intervenants :
Bernard CODET - Président du Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
Elodie JOBARD - Chargée de mission – en charge du dossier « Phyto » du Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
Benjamin HEMION - Vendée Eau
Jean-François DREVIN - Cellule Régionale contre la Pollution par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) – ZNA Pro Ecophyto – Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) des Pays de la Loire

Egalement présent :
Olivier COQUIO – Animateur du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Rappel du contexte

La démarche « *Phytosanitaires & Collectivités* » a été lancée en 2012 par le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, par la signature de la charte territoriale du même nom par 27 communes (+ 1 Communauté de communes) sur les 28 concernées du territoire du SAGE.

Cette démarche se base en priorité sur la volonté commune de diminuer les quantités de pesticides sur le domaine communal, voire intercommunal.
Cette démarche ne s'inscrit pas uniquement à l'échelle local mais bien dans un programme national : *Ecophyto*.

L'analyse de la démarche « Phytosanitaires & Collectivités »

Elodie JOBARD, en charge de la problématique « phyto » du territoire au sein du syndicat mixte, a donc présenté les différents résultats communaux :
- 85% des communes du territoire du SAGE possèdent un Plan de Désherbage ou de Gestion de l'Herbe
- les communes du SAGE ont en moyenne diminué de 60% leur quantité de pesticides entre 2011 et 2013 !

Les efforts sont donc très encourageants ! et ne doivent pas ralentir…

Car une nouvelle réglementation issue de la loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 interdira les collectivités d'utiliser des pesticides sur le domaine public non plus d'ici 2020 mais au 1er mai 2016 ! (amendement du 26 juin 2014). Mais la voirie, les cimetières ainsi que les espaces sportifs ne seront pas concernés. En 2022, cette interdiction sera aussi valable pour les particuliers dans le domaine privé. A cette date, plus aucun produit phytosanitaire ne pourra être vendu ni utilisé.

Le point technique : retours d'expériences

Benjamin HEMION de Vendée Eau et Jean-François DREVIN de la Cellule Régionale contre la Pollution par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) en charge de l'axe « Zone Non Agricole » du programme national Ecophyto sur les Pays de la Loire, sont intervenus plus particulièrement sur les pratiques d'entretien sans pesticides dans les cimetières. Comme l'a rappelé M. DREVIN, il n'existe pas, dans les cimetières comme ailleurs, de solution miracle. Chaque commune doit évaluer son terrain et ses moyens pour mettre en place les techniques les plus adaptées.

Utiliser des techniques alternatives demande 3 à 4 fois plus de passages… Certaines communes s'inquiètent aussi de devoir embaucher du personnel pour pallier ces difficultés. Les communes de Brétignolles-sur-mer et de Brem-sur-Mer, toutes deux au « zéro-phyto » ont rassuré sur le fait qu'il s'agit d'organiser les différentes interventions, évaluer les espaces pouvant mieux accepter l'herbe afin de récupérer du temps pour les espaces plus sensibles esthétiquement. Il est également indispensable d'intervenir dès la conception des aménagements afin de penser à l'entretien futur le plus adapté et le moins contraignant possible.

Les structures accompagnatrices et leurs accompagnements

La CREPEPP, Vendée Eau et le Syndicat mixte du SAGE sont des structures auprès desquelles les collectivités peuvent demander un accompagnement. Qu'ils soient du domaine technique ou de la communication, cette réunion a pu cibler les besoins des communes (par les échanges et par un document à compléter diffusé dans le dossier de séance) et les futures actions à mettre en œuvre. Le syndicat mixte du SAGE doit rester le premier interlocuteur, auprès duquel les collectivités peuvent demander conseil. Il saura répondre à vos besoins ou bien vous indiquer les structures compétentes.

D'ores et déjà, voici quelques adresses sur lesquelles vous pourrez trouver quelques informations :

- ***Informations sur l'entretien en zones non agricoles*** : Ecophyto ZNA : **www.ecophytozna-pro.fr**
- ***Les produits phytosanitaires et leurs caractéristiques*** : **e-phy.agriculture.gouv.fr** // **www.agritox.anses.fr**
- ***Les différents usages des pesticides / fiches techniques / réglementation*** : DRAAF des Pays de la Loire : **www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto**

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du Syndicat mixte notamment pour *consulter* ***les actualités liées aux phytos*** et pour des ***exemples de supports de communication*** : **www.sageauzancevertonne.fr**
Est également disponible ***une mallette d'outils de communication*** sur lesquels s'inspirer, n'hésitez pas à la demander au syndicat mixte.

Bernard CODET, président du syndicat mixte a rappelé l'importance de la mutualisation, afin notamment de bénéficier de subventions plus avantageuses mais aussi de faire bénéficier les petites communes de matériel qu'elles ne pourraient se permettre financièrement d'acquérir. Les échanges intercommunaux et la présence d'un binôme élu/technicien efficace au niveau communal restent essentiels.

CONTACT : **Mme Elodie JOBARD – chargée de mission**
Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
Courrier : ZA Sud-Est – CS 90116 - 85150 La Chapelle-Achard
Nous rencontrer : Impasse de l'Atlantique – 85150 La Chapelle-Achard
Tél. : 02.51.05.88.44
Mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr
Site Internet : www.sageauzancevertonne.fr